

**Bulletin officiel du ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Emploi
et du ministère du Budget, des Comptes publics
et de la Fonction publique**

N° 24 – 4^{ème} trimestre 2007

SOMMAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) au cours du 4^{ème} trimestre 2007.....p. 2

DIRECTION DES PERSONNELS ET DE L'ADAPTATION DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Arrêté du 21 décembre 2007 instituant un comité d'hygiène et de sécurité spécial commun à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.....p. 11

HAUT FONCTIONNAIRE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

Décision du 9 novembre 2007 relative à la composition du groupe restreint d'experts consulté sur la prise en compte des actions de malveillance pour la conception et l'exploitation des réacteurs nucléaires.....p. 13

AGENCE NATIONALE DES SERVICES A LA PERSONNE

Décision n° 9-2007 du 4 octobre 2007 portant nomination de délégués territoriaux de l'Agence nationale des services à la personne.....p. 14

Décision n° 10-2007 du 11 octobre 2007 portant nomination de délégués territoriaux de l'Agence nationale des services à la personne.....p. 15

Décision n° 11-2007 du 29 octobre 2007 relative à la liste des organismes habilités à émettre des chèques-transport.....p. 16

Décision n° 12-2007 du 5 novembre 2007 portant nomination d'un délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne.....p. 17

Décision n° 13-2007 du 22 novembre 2007 portant nomination d'un délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne.....p. 18

Décision n° 14-2007 du 10 décembre 2007 portant nomination d'un délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne.....p. 19

Décision n° 15-2007 du 14 décembre 2007 portant nomination de délégués territoriaux de l'Agence nationale des services à la personne.....p.20

Industrie (Sécurité Industrielle et Métrologie)

Bureau de la métrologie

Publication de la référence des certificats d'examen de type émis par le laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) au cours du quatrième trimestre 2007

DATE	ORIGINE	DEMANDEUR	FABRICANT	CATEGORIE	TYPE DE CERTIFICAT ET D'INSTRUMENT	NUMERO
20/12/2007	LNE	ALMA	ALMA	EMLAE	MESUREURS TURBINES ALMA TYPES ADRIANE DN 50-30 GPL, DN 50-50, DN 80-80, DN 100-80 ET DN 100-15.	<u>12393-0</u>
19/12/2007	LNE	METTLER-TOLEDO (ALBSTADT) GMBH	METTLER-TOLEDO GmbH	IPFA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEUR-ETIQUETEUR TYPE ETA (INCLUT ETIQUETEUR DE POIDS OU DE POIDS-PRIX)	<u>5583-1</u>
18/12/2007	LNE	ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS POUR AVITAILLEURS	ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATION POUR AVITAILLEURS	EMLAE	LES ENSEMBLES DE MESURAGE E.R.I.A. MODELE A24-12 DESTINES AU RAVITAILLEMENT DES PETITS AVIONS ET DES BATEAUX	<u>12297-0</u>
18/12/2007	LNE	ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS POUR AVITAILLEURS	ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATION POUR AVITAILLEURS	EMLAE	LES ENSEMBLES DE MESURAGE E.R.I.A. MODELE A.3.5 DESTINES AU RAVITAILLEMENT DES PETITS AVIONS ET DES BATEAUX	<u>12300-0</u>
17/12/2007	LNE	MOBREY S.A.	MOBREY LIMITED	EMLAE	LE TRANSDUCTEUR DE MASSE VOLUMIQUE POUR LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU MOBREY TYPE 7835	<u>12366-0</u>
17/12/2007	LNE	ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS POUR AVITAILLEURS	ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS POUR AVITAILLEURS	EMLAE	LES ENSEMBLES DE MESURAGE E.R.I.A. TYPE A.3.5.E2 DESTINES AU RAVITAILLEMENT DES PETITS AVIONS ET DES BATEAUX	<u>12295-0</u>
17/12/2007	LNE	ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS POUR AVITAILLEURS	ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS POUR AVITAILLEURS	EMLAE	LES ENSEMBLES DE MESURAGE E.R.I.A. TYPE A.3.5.E3 DESTINES AU RAVITAILLEMENT DES PETITS AVIONS ET DES BATEAUX	<u>12293-0</u>
17/12/2007	LNE	ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS POUR AVITAILLEURS	ETUDE ET REALISATION D'INSTALLATIONS POUR AVITAILLEURS	EMLAE	LES ENSEMBLES DE MESURAGE E.R.I.A. TYPE A.24.12.E2 DESTINES AU RAVITAILLEMENT DES PETITS AVIONS ET DES BATEAUX.	<u>12286-0</u>
14/12/2007	LNE	SIEMENS VDO AUTOMOTIVE RUNGIS SAS	SIEMENS VDO AUTOMOTIVE	CHRONOTACHYGRAPHES	BANC A ROULEAUX SIEMENS VDO TYPE 1601-26-2 POUR CHRONOTACHYGRAPHES	<u>12338-0</u>
13/12/2007	LNE	TOKHEIM SOFTAM APPLICATIONS	TOKHEIM SOFTAM APPLICATIONS	EMLAE	ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU TOKHEIM SOFTAM APPLICATIONS TYPES ZCE 5 24/24, ZCE 5 24/48, ZCE 5 80/80 ET ZCE 5 80/150	<u>6184-2</u>
12/12/2007	LNE	JPM TAXIS DRIVE MATIC	LEGRAND	TAXIMETRES	GENERATEUR D'IMPULSIONS SECURISEES POUR TAXIMETRES MODELE GIVRE	<u>11969-0</u>

10/12/2007	LNE	CAPELEC SARL	CAPELEC SARL	OPACIMETRES	LA MODIFICATION DE L'EPREUVE DE SUBSTITUTION RELATIVE AUX OPACIMETRES CAP3200-OPA, CAP3200-4GAZOPA ET CAP3201-4GAZOPA PAR LA POSSIBILITE D'UTILISER UN AUTRE TYPE DE GRILLE AU DESSUS DU VENTILATEUR (PAGE 9/22 DE L'EPREUVE DE SUBSTITUTION).	<u>6689-3</u>
06/12/2007	LNE	KROHNE SA	KROHNE LIMITED	EMLAE	COMPTEURS MASSIQUES TYPES OPTIMASS 7000 CT (CLASSE 0,3 ET 0,5)	<u>11522-0</u>
06/12/2007	LNE	DRIVE M'ATIC LEGRAND	DRIVE M'ATIC LEGRAND	TAXIMETRES	GENERATEUR D'IMPULSIONS SECURISEES POUR TAXIMETRES MODELE G.I.S.	<u>12312-0</u>
05/12/2007	LNE	PESAGE FONCTION FABRICATION CABRE SA	PESAGE FONCTION FABRICATION CABRE SA	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE, DE TYPE PFF-X, ELECTRONIQUE, A EQUILIBRE AUTOMATIQUE, AVEC OU SANS LEVIER, A UNE OU DEUX ETENDUES DE PESAGE, A UN ECHELON PAR ETENDUE DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC.	<u>8047-1</u>
05/12/2007	LNE	BPS METROLOGIE	BPS METROLOGIE	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TYPE BPSM A UNE ETENDUE DE PESAGE, A UN ECHELON PAR ETENDUE DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC.	<u>11830-0</u>
03/12/2007	LNE	PRECIA MOLEN SERVICE	PRECIA MOLEN	IPFA	L'EXTENSION DE BENEFICE A PRECIA MOLEN SERVICE DU CERTIFICAT F-06-B-1413 DELIVRE A PRECIA MOLEN POUR UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TOTALISATEUR DISCONTINU TYPES 3002/.../PCW-16M/NC, 3.../.../PCW-16M/NC ET 3.../L/.../PCW-16M/NC.	<u>11142-0</u>
30/11/2007	LNE	ALMA	ALMA	EMLAE	ENSEMBLES DE MESURAGE ALMA TYPES DMTRONIQUE TA13 GPL,TA18 GPL,TA20 GPL ET TA24 GPL MONTES SUR CAMIONS CITERNES	<u>6916-1</u>
30/11/2007	LNE	ELSTER S.A.S.	ELSTER GMBH	ENSEMBLE DE CONVERSION	TRANSFERT DE BENEFICE DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° F-06-L-1618 DU 20 NOVEMBRE 2006 RELATIF AUX ENSEMBLES DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ DE TYPE 1 INSTRUMENT MODELES 333, 555 ET 999 DE LA SOCIETE ELSTER INSTRUMENT	<u>12150-0</u>

30/11/2007	LNE	ELSTER S.A.S.	ELSTER GMBH	ENSEMBLE DE CONVERSION	TRANSFERT DE BENEFICE DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° F-06-L-1614 DU 20 NOVEMBRE 2006 RELATIF AU CALCULATEUR INSTROMET TYPE FC2000 INTEGRE DANS UN ENSEMBLE DE CONVERSION DE VOLUME DE GAZ DE TYPE 2 OU UN VOLUDEPRIMOMETRE DE LA SOCIETE ELSTER INSTROMET.	<u>12156-0</u>
30/11/2007	LNE	ALMA	ALMA	EMLAE	ENSEMBLES DE MESURAGE ALMA MONTES SUR CAMION-CITERNE	<u>6917-1</u>
30/11/2007	LNE	ELSTER S.A.S.	ELSTER GMBH	COMPTEUR DE VOLUME DE GAZ	TRANSFERT DE BENEFICE DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° F-06-L-1617 DU 20 NOVEMBRE 2006 RELATIF AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ A PISTONS ROTATIFS INSTROMET TYPE IRM DE DESIGNATION G16, G25, G40, G65, G100, G160 ET G250 DE LA SOCIETE ELSTER INSTROMET.	<u>12163-0</u>
30/11/2007	LNE	ELSTER S.A.S.	ELSTER GMBH	ENSEMBLE DE CONVERSION	TRANSFERT DE BENEFICE DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° F-06-L-1089 DU 17 AOUT 2006 RELATIF AUX ENSEMBLES DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ DE TYPE 1 ELSTER TYPES EK 210 ET EK 230 DE LA SOCIETE ELSTER INSTROMET.	<u>12152-0</u>
29/11/2007	LNE	ELSTER S.A.S.	ELSTER GMBH	ENSEMBLE DE CONVERSION	TRANSFERT DE BENEFICE DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° F-06-L-1616 DU 20 NOVEMBRE 2006 RELATIF AU TRANSDUCTEUR DE PRESSION YOKOGAWA TYPE EJA DE LA SOCIETE ELSTER INSTROMET.	<u>12162-0</u>
29/11/2007	LNE	ELSTER S.A.S.	ELSTER S.A.S.	COMPTEUR DE VOLUME DE GAZ,	TRANSFERT DE BENEFICE DU CERTIFICAT D'APPROBATION CEE DE MODELE N°F-06-L-1090 DU 17/08/2006 RELATIF AUX INSTRUMENTS DE LA SOCIETE ELSTER INSTROMET, PRESENTES EN ANNEXE DE CE CERTIFICAT	<u>12092-0</u>
29/11/2007	LNE	PNEUMATIC COMPONENTS LIMITED	PNEUMATIC COMPONENTS LIMITED	MANOMETRES	LA MODIFICATION DE LA CARTE ELECTRONIQUE D'UN MANOMETRE POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES P.C.L. TYPE DIGITAL PRESET D10D PERMETTANT DE L'UTILISER AVEC UNE ALIMENTATION 12 V CC29/11/2007.	<u>12214-0</u>
29/11/2007	LNE	ELSTER S.A.S.	ELSTER GMBH	COMPTEUR DE VOLUME DE GAZ	TRANSFERT DE BENEFICE DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° F-06-L-1615 DU 20 NOVEMBRE 2006 RELATIF AU COMPTEUR DE VOLUME DE GAZ INSTROMET TYPE Q.SONIC DE LA SOCIETE ELSTER INSTROMET	<u>12161-0</u>

29/11/2007	LNE	PNEUMATIC COMPONENT'S LIMITED	PNEUMATIC COMPONENTS LIMITED	MANOMETRES	LA MODIFICATION DE LA CARTE ELECTRONIQUE D'UN MANOMETRE POUR PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES P.C.I. TYPE TYRE INFLATOR D12D PERMETTANT DE L'UTILISER AVEC UNE ALIMENTATION 12 V CC.	<u>12215-0</u>
28/11/2007	LNE	WESTFALIASURGE JAPY SAS	WESTFALIASURGE JAPY	MESURES MATERIALISEES	LE PRESENT CERTIFICAT TRANSFERE A LA SOCIETE WESTFALIASURGE JAPY, LE BENEFICE DU CERTIFICAT N°F-05-E-1680 DU 12 OCTOBRE 2005 RELATIF AUX REGLES PROMINOX POUR CUVES DE LAIT REFRIGEREES.	<u>11953-0</u>
28/11/2007	LNE	FIC S.P.A	FIC S.P.A	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	CUVES DE REFROIDISSEUR DE LAIT EN VRAC CYLINDRIQUES, HORIZONTALES, FERMEES, UTILISEES COMME RECIPIENT MESURE DE TYPE : G9F 2000, G9F 2500, G9F 3000, G9F 4000, G9F 5000, G9F 6000, G9F 8000, G9F 10000, G9F 12000	<u>11927-0</u>
28/11/2007	LNE	WESTFALIASURGE JAPY SAS	WESTFALIASURGE JAPY	CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC	LE PRESENT CERTIFICAT TRANSFERE A LA SOCIETE WESTFALIASURGE JAPY, LE BENEFICE DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPES N° F-05-K-1681 DU 12 OCTOBRE 2005 RELATIF AUX CUVES DE REFROIDISSEURS DE LAIT EN VRAC PROMINOX DONT LES TYPES SONT DEFINIS EN ANNEXE.	<u>11950-0</u>
26/11/2007	LNE	ISOIL IMPIANTI SPA	ISOIL IMPIANTI SPA	EMLAE	DISPOSITIF CALCULATEUR-INDICATEUR ELECTRONIQUE ISOIL IMPIANTI TYPE VEGA II UTILISE COMME PARTIE D'UN SYSTEME DE MESURAGE CONTINU ET DYNAMIQUE DE QUANTITES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU	<u>12081-0</u>
23/11/2007	LNE	BRUNATA A/S	BRUNATA A/S	REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE	REPARTITEUR DE FRAIS DE CHAUFFAGE TYPE FUTURA.	<u>11590-0</u>
23/11/2007	LNE	STE FRANCE REVAL	STE FRANCE REVAL	IPFNA	INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE, DE TYPE 5463.00, ELECTRONIQUE, A EQUILIBRE AUTOMATIQUE, A INDICATION NUMERIQUE, A UNE SEULE VALEUR D'ECHELON, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC.	<u>12172-0</u>
23/11/2007	LNE	EIP (ETUDE ET INGENIERIE PETROLIERE)	EIP (ETUDE ET INGENIERIE PETROLIERE)	EMLAE	PARTIE DU DISPOSITIF DE TRANSFERT DES QUANTITES MESUREES SUR CAMION DTQM/TR EIP TYPE TLC2000-DTQMTR	<u>11991-0</u>

22/11/2007	LNE	CTVIM SUD	CTVIM SUD	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE DE TYPE NA-XXXX, ELECTRONIQUE, A EQUILIBRE AUTOMATIQUE, A INDICATION NUMERIQUE, AVEC OU SANS LEVIERS, A UNE OU PLUSIEURS ETENDUES DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC.	<u>12179-0</u>
21/11/2007	LNE	MIDI PESAGE SA	MIDI PESAGE SA	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TYPE MP-X A UNE ETENDUE DE PESAGE, A UN ECHELON PAR ETENDUE DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC.	<u>7017-1</u>
20/11/2007	LNE	MECI	MECI SAS	ENSEMBLE DE CONVERSION	COMPLEMENT DES CERTIFICATS D'EXAMEN DE TYPE N°F-06-L-1622 DU 20 NOVEMBRE 2006, N° LNE-10716 REV. 0 DU 26 JUIN 2007 ET N° LNE-10716 REV. 1 DU 20 JUILLET 2007 RELATIFS AUX ENSEMBLES DE CONVERSION DE VOLUME DE GAZ DE TYPE 1 MECI TYPES CDV 15-3 LIGHT, CDV 15-3 BASE ET CDV 15-3 HIGH	<u>10716-2</u>
20/11/2007	LNE	BRUEL ET KJAER	BRÜEL & KJAER	SONOMETRES	SONOMETRE BRÜEL & KJAER TYPE 2250 LIGHT (CLASSE 1)	<u>11804-0</u>
15/11/2007	LNE	ACTIA MULLER	ACTIA MULLER	CHRONOTACHYGRAPHES	VARIATEUR DE VITESSE ET BANC A ROULEAUX MULLER BEM TYPE SMARTACH TESTER POUR CHRONOTACHYGRAPHES	<u>12072-0</u>
15/11/2007	LNE	PESAGE INDUSTRIEL DE L'OUEST	PESAGE INDUSTRIEL DE L'OUEST	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE, DE TYPE OIP2, ELECTRONIQUE, A EQUILIBRE AUTOMATIQUE, A INDICATION NUMERIQUE, AVEC OU SANS LEVIERS, A UNE OU PLUSIEURS ETENDUES DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC.	<u>11401-0</u>
09/11/2007	LNE	FAURE HERMAN	FAURE HERMAN	EMLAE	LES MESUREURS TURBINES FAURE HERMAN, TYPES TZN ET HELIFLU, DESTINES AU MESURAGE DES LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.	<u>10906-0</u>
07/11/2007	LNE	STANLEY TOOLS SAS	STANLEY TOOLS SAS	MESURES MATERIALISEES	MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR STANLEY DE 10M, 15M, 20M, 25M, 30M, 50M, ET 100M	<u>11995-0</u>
07/11/2007	LNE	STANLEY TOOLS SAS	STANLEY TOOLS SAS	MESURES MATERIALISEES	MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR STANLEY DE 0,5M, 1M, 2M, 3M, 4M, 5M, 6M, 7M, 8M, 9M ET 10M	<u>11994-0</u>

05/11/2007	LNE	TOKHEIM SOFTAM APPLICATIONS SAS	TOKHEIM SOFTAM APPLICATIONS	EMLAE	LES DISPOSITIFS LIBRE- SERVICE TOKHEIM SOFTAM APPLICATIONS A POST-PAIEMENT DIFFERE TYPE A4101 MUNI DU DISPOSITIF DE MEMORISATION ET DE VISUALISATION TYPE DSDAC INTEGRE EUROPC TYPE II	<u>11982-0</u>
31/10/2007	LNE	SOCOMAP	PROEDA	EMLAE	EXTENSION DE BENEFICE DU CERTIFICAT N° F-05-C- 1815 DU 15 NOVEMBRE 2005 RELATIF AU DISPOSITIF DE LIBRE SERVICE TYPE TS-88 CB	<u>6977-1</u>
25/10/2007	LNE	SAPPEL	SAPPEL SAS	COMPTEUR D'EAU	UN COMPTEUR D'EAU TYPE A2	<u>6250-1</u>
23/10/2007	LNE	ALMA	ALMA	EMLAE	LE COMPLEMENT DU CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE N° LNE-7205 REV.0 DU 23 MAI 2007 RELATIF AUX ENSEMBLES DE MESURAGE TYPES DMTRONIQUE TPA, DMTRONIQUE TSA ET DMTRONIQUE TMA MONTES SUR CAMIONS CITERNES.	<u>7205-1</u>
18/10/2007	LNE	SARTORIUS MECHATRONICS C ET D GMBH ET CO.KG	SARTORIUS MECHATRONICS C ET D GMBH ET CO.KG	IPFA	UN COMPLEMENT AU CERTIFICAT LNE N° F-05-B- 1495 RELATIF A L'INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEUR- ETIQUETEUR TYPES EWK XYZ ET SYNUS XX	<u>11512-0</u>
18/10/2007	LNE	ACTARIS	ACTARIS	COMPTEUR D'EAU	COMPTEURS D'EAU TYPES TU1 50, TU1 65, TU1 80 ET TU1 100.	<u>11437-0</u>
18/10/2007	LNE	COMPTAGE IMMOBILIER SERVICES	ISTA GMBH	REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE	REPARTITEUR DE FRAIS DE CHAUFFAGE ISTA TYPE DOPRIMO III RADIO	<u>11900-0</u>
17/10/2007	LNE	ACTARIS SAS	ACTARIS SAS	COMPTEUR DE VOLUME DE GAZ	LA CONCEPTION DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ A PAROIS DEFORMABLES TYPE GALLUS	<u>11827-0</u>
17/10/2007	LNE	TOKHEIM SOFTAM APPLICATIONS	TOKHEIM SOFTAM APPLICATIONS	EMLAE	COMPTEURS TOKHEIM SOFTAM APPLICATIONS TYPES ZC 17-12/12, ZC 17- 12/24, ZC 17-12/25, ZC 17- 24/24, ZC 17-24/48, ZC 17- 80/80, ZC 17-100, ZC 17-80/150 ET ZC 17-80/250 UTILISES COMME PARTIE D'UN SYSTEME DE MESURAGE CONTINU ET DYNAMIQUE DE QUANTITES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU	<u>11052-1</u>
12/10/2007	LNE	E.M.I.C.	E.M.I.C.	MANOMETRES	MANOMETRES POUR PNEUMATIQUES DE VEHICULES AUTOMOBILES E.M.I.C TYPE B.A.G.2.	<u>11613-0</u>

11/10/2007	LNE	CONCEPT PESAGE DYONA	CONCEPT PESAGE DYONA	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TYPE FORCE 1 A UNE SEULE ETENDUE DE PESAGE, A UN ECHELON PAR ETENDUE DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC	<u>11836-0</u>
11/10/2007	LNE	CONCEPT PESAGE DYONA	CONCEPT PESAGE DYONA	IPFNA	UN DISPOSITIF INDICATEUR TYPE FORCE 1 TESTE EN TANT QUE PARTIE D'UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.	<u>11835-0</u>
04/10/2007	LNE	CONTAZARA	CONTAZARA	COMPTEUR D'EAU	LA CONCEPTION DES COMPTEURS D'EAU FROIDE POTABLE TYPE CZ 3000 S OU D	<u>10902-1</u>
02/10/2007	LNE	AVL DITEST FRANCE SAS	AVL LIST GMBH	OPACIMETRES	UN COMPLEMENT RELATIF A L'ADJONCTION OPTIONNELLE DE LA FONCTION EOBD ET D'UN DISPOSITIF DE CHAUFFAGE A LA CELLULE DE MESURE POUR DES OPACIMETRES AVL TYPES DITEST 5430 ET DITEST 5480	<u>7099-0</u>
02/10/2007	LNE	DCPI	DCPI	MANOMETRES	BORNE AIR INOX DCPI POUR LE GONFLAGE DES PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES	<u>11514-0</u>
02/10/2007	LNE	HEURTAUX SAS	HEURTAUX SAS	MANOMETRES	BOITIER PNEUMATIQUE VL ELE-ABC-0041 POUR BORNE BEL'AIR, ASPI+AIR, MULTISERVICE UTILISE POUR LE GONFLAGE DES PNEUMATIQUES DES VEHICULES AUTOMOBILES	<u>11507-0</u>
01/10/2007	LNE	SPX FRANCE	JOHNSON CONTROLS AUTOMOTIVE ELECTRONICS	OPACIMETRES	MODIFIE LE CERTIFICAT N° LNE-10778 REV. 0 DU 4 JUILLET 2007 RELATIF AUX OPACIMETRES TYPES ULTIMA 200-85, 200-851, 400-85, 400-851, 401-85, 401-851, 600-85, 600-851, 660 ET 660-851.	<u>11469-0</u>
01/10/2007	LNE	PISO	PISO	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE TYPE PI-X A UNE OU PLUSIEURS ETENDUES DE PESAGE, A UN ECHELON PAR ETENDUE DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC.	<u>11474-0</u>
01/10/2007	LNE	GARDNER DENVER FRANCE	GARDNER DENVER FRANCE	EMLAE	DISPOSITIF DE SECURISATION DES ORIFICES SUPERIEURS GARDNER DENVER FRANCE POUR PARTIE DTQM/TR TYPE PAF DTQM	<u>11443-0</u>

01/10/2007	LNE	SPX FRANCE	JOHNSON CONTROLS AUTOMOTIVE ELECTRONICS	ANALYSEURS DE GAZ D'ECHAPPEMENT ET OPACIMETRES	MODIFIE LES CERTIFICATS DE LA LISTE DONNEE EN ANNEXE RELATIFS AUX ANALYSEURS DE GAZ ULTIMA 200, 400, 401, 600 ET 600-2 ET AUX OPACIMETRES 200-85, 200-851, 400-85, 400-851, 401-85, 401-851, 600-85, 600-851, 660 ET 660-851.	<u>10778-0</u>
01/10/2007	LNE	GARDNER DENVER FRANCE	GARDNER DENVER FRANCE	EMLAE	PARTIE DTQM/TR GARDNER DENVER FRANCE TYPE SYSTEME DTQM/TR EMCO WHEATON	<u>11454-0</u>
01/10/2007	LNE	SPX FRANCE	JOHNSON CONTROLS AUTOMOTIVE ELECTRONICS	ANALYSEURS DE GAZ D'ECHAPPEMENT	MODIFIE LE CERTIFICAT N° LNE-10778 REV. 0 DU 4 JUILLET 2007 RELATIF AUX ANALYSEURS DE GAZ TYPES ULTIMA 200, 400 ET 401, 600 ET 600-2.	<u>10779-0</u>
28/09/2007	LNE	ACTARIS SAS	ACTARIS	COMPTEUR D'ENERGIE THERMIQUE	LE COMPTEUR D'ENERGIE THERMIQUE ACTARIS TYPE USONIC II, VERSIONS CF 51, CF 55, CF 55+, CF ECHO II, CF800.	<u>11521-0</u>
27/09/2007	LNE	MICROMEGA PESAGE	MICROMEGA PESAGE	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE, DE TYPE IPMM13, ELECTRONIQUE, A INDICATION NUMERIQUE, AVEC OU SANS LEVIERS, A UNE OU PLUSIEURS ETENDUES DE PESAGE, A UNE SEULE VALEUR D'EHELON PAR ETENDUE DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC	<u>11077-0</u>
27/09/2007	LNE	SCOREL	SCOREL	IPFA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEUR- ETIQUETEUR TYPE MC 402 INTEGRE SUR CHARGEUSES A GODET	<u>6990-1</u>
27/09/2007	LNE	VISHAY PME FRANCE	VISHAY PM ON BOARD LIMITED	IPFA	UN COMPLEMENT A LA DECISION N°00.00.690.004.1 DU 22 MAI 2000 AINSI QU'AUX CERTIFICATS N° 01.00.690.007.1 DU 18 JUIN 2001, F-03-B-166 DU 29 AVRIL 2003 ET F-06-B-1649 RELATIFS A UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEUR- ETIQUETEUR TYPE BINWEIGH BL 01 DESTINE A ETRE INTEGRE SUR LES VEHICULES DE COLLECTE DE DECHETS	<u>11194-0</u>
25/09/2007	LNE	SOCRATE	SOCRATE	IPFNA	UN INSTRUMENT DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE, DE TYPE SXXYY, ELECTRONIQUE, A EQUILIBRE AUTOMATIQUE, A INDICATION NUMERIQUE, AVEC OU SANS LEVIERS, A UNE OU PLUSIEURS ETENDUES DE PESAGE, NON DESTINE A LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC	<u>11642-0</u>

Ces documents peuvent être consultés sur les sites Internet suivants :

- Pour ce qui concerne la SDSIM et le BM : <http://www.industrie.gouv.fr/metro>
- Pour ce qui concerne le LNE : <http://www.lne.fr>

Signification des abréviations :

- LNE : laboratoire national de métrologie et d'essais
- EMLAE : ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau
- IPFA : instrument de pesage à fonctionnement automatique
- IPFNA : instrument de pesage à fonctionnement non automatique

Arrêté du 21 décembre 2007 instituant un comité d'hygiène et de sécurité spécial commun à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

La ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ou à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2005 instituant des comités d'hygiène et de sécurité départementaux interdirectionnels communs au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère des petites et moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, des professions libérales et de la Consommation ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2005 instituant trois comités d'hygiène et de sécurité interdirectionnels à Paris ;

Sur la proposition du directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel ;

arrêtent

article 1

Il est institué, auprès du directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel, un comité d'hygiène et de sécurité spécial commun à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Ce comité connaît, dans les conditions fixées aux articles 32.1 et 32.2 du décret du 28 mai 1982 susvisé, des questions relatives à l'hygiène et la sécurité des personnels affectés dans les services centraux des ministères installés à Paris intra-muros ou dans l'un des départements composant la région Ile de France, à l'exception de ceux couverts par l'un des comités d'hygiène et de sécurité interdirectionnels à Paris.

Ce comité connaît également des questions relatives à l'hygiène et la sécurité des personnels affectés à l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique.

Les services centraux délocalisés (hors Paris et Ile-de-France) sont couverts par les comités d'hygiène et de sécurité départementaux interdirectionnels territorialement compétents, conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé instituant des comités d'hygiène et de sécurité départementaux interdirectionnels communs au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et au ministère des petites et moyennes Entreprises, du Commerce, et de l'Artisanat, des Professions libérales et de la Consommation.

article 2

Le comité d'hygiène et de sécurité spécial à l'administration centrale assiste le comité technique paritaire central, le comité technique paritaire spécial de l'administration centrale (services techniques et d'exploitation) et les comités techniques paritaires centraux des directions à services déconcentrés.

article 3

Le comité d'hygiène et de sécurité spécial à l'administration centrale est composé de 5 représentants titulaires de l'administration, de 7 représentants titulaires du personnel et du médecin de prévention. Il comprend, en outre, des représentants suppléants en nombre égal à celui des représentants titulaires.

article 4

L'arrêté du 1^{er} octobre 1999 instituant un comité d'hygiène et de sécurité spécial à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et l'arrêté du 1^{er} novembre 1999 instituant un comité d'hygiène et de sécurité spécial (personnels ouvriers) à l'administration centrale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie sont abrogés.

article 5

Le directeur des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007

La ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi

Le ministre du Budget,
des Comptes publics et de la Fonction publique

Et par délégation

Le directeur des Personnels et de l'Adaptation
de l'Environnement professionnel

Jean-François Verdier

Décision relative à la composition du groupe restreint d'experts consulté sur la prise en compte des actions de malveillance pour la conception et l'exploitation des réacteurs nucléaires

La ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi,

Vu la décision DGSNR/HFD du 27 mai 2005 relative aux groupes restreints d'experts consultés sur la prise en compte des actions de malveillance pour la conception et l'exploitation des installations nucléaires de base,

décide

article 1^{er}

La composition du groupe restreint d'experts consulté sur la prise en compte des actions de malveillance pour la conception et l'exploitation des réacteurs nucléaires, telle que mentionnée dans la décision du 23 septembre 2005, est confirmée.

article 2

Compte tenu des départs, certains membres sont remplacés comme suit :

- Le vice-président, M. Alain Schmitt est remplacé par M. Olivier Gupta ;
- Le représentant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, M. Olivier Gupta est remplacé par M. Hervé Boll ;
- Le représentant du ministre de l'Intérieur, M. Etienne Ignatovitch est remplacé par M. Gaël Marchand, et son suppléant, M. Stanislas Moreau est remplacé par M. Bruno Heron ;
- L'expert nommé par le Commissariat à l'Énergie Atomique, M. Jean-Paul Langlois est remplacé par M. Alain Jorda.

article 3

La désignation des membres mentionnés à l'article 2 est effective dans les mêmes conditions que celles indiquées dans la décision du 23 septembre 2005.

article 4

Le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 9 novembre 2007

Pour la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi,
et par délégation,
le Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité,

Emmanuel Sartorius

Décision n° 9-2007
portant nomination d'un délégué territorial
de l'Agence nationale des services à la personne

Le directeur général de l'Agence nationale des services à la personne,

Vu les articles L. 129-16 et D. 129-25 du code du travail,

Vu la décision n° 1-2006 en date du 24 mai 2006

Vu la proposition du Préfet de la Seine-Maritime du 24 septembre 2007

décide

article 1^{er}

La nomination en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne de Monsieur Jean-Claude Lahaie est rapportée.

article 2

Monsieur Alain Jaunet, Directeur adjoint du travail près la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, est nommé en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne, dans le département de la Seine-Maritime.

article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Fait à Paris, le 4 octobre 2007

Bruno Arbouet
directeur général

Décision n° 10-2007
portant nomination de délégués territoriaux
de l'Agence nationale des services à la personne

Le directeur général de l'Agence nationale des services à la personne,

Vu les articles L. 129-16 et D. 129-25 du code du travail,
Vu la décision n° 1-2006 en date du 24 mai 2006
Vu la proposition du Préfet d'Ille-et-Vilaine du 24 septembre 2007
Vu la proposition du Préfet de Tarn-et-Garonne 3 octobre 2007
Vu la proposition du Préfet de l'Eure du 3 octobre 2007

décide

article 1^{er}

Les nominations en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne de Messieurs Bernard Gueguen, Gérard Mathieu et Jean-Marie Huftier sont rapportées.

article 2

Sont nommés en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne :

- Monsieur Rémi Struillou, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dans le département d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Claude Miquel, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dans le département de Tarn-et-Garonne.
- Madame Isabelle Laffont-Faust, Directrice Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dans le département de l'Eure.

article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Fait à Paris, le 11 octobre 2007

Bruno Arbouet
directeur général

Décision n° 11-2007
relative à la liste des organismes habilités à émettre
des chèques-transport

Le directeur général de l'Agence nationale des services à la personne,

Vu la loi n° 82-684 du 4 août 1982 modifiée relative à la participation des employeurs au financement des transports publics et des chèques-transport, dans sa rédaction issue du titre V de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié et portant diverses dispositions d'ordre économique et social,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 129-7 à L. 129-10,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 81, alinéa 19 ter,

Vu le décret n° 2007-175 du 9 février 2007 relatif au chèque-transport.

décide

article 1^{er}

Les organismes suivants sont habilités à émettre des chèques-transport :

- Société Domiserve (Emetteur habilité n° 2007001) ;
- Société Chèque Déjeuner (Emetteur habilité n° 2007002) ;
- Société Accor Services France (Emetteur habilité n° 2007003) ;
- Société Sodexo Chèques et cartes de services (Emetteur habilité n° 2007004).

article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Fait à Paris, le 29 octobre 2007

Bruno Arbouet
directeur général

Décision n° 12-2007
portant nomination d'un délégué territorial
de l'Agence nationale des services à la personne

Le directeur général de l'Agence nationale des services à la personne,

Vu les articles L. 129-16 et D. 129-25 du code du travail,

Vu la décision n° 1-2006 en date du 24 mai 2006

Vu la proposition du Préfet de la Charente-Maritime du 22 octobre 2007

décide

article 1^{er}

La nomination en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne de Monsieur Jean-Pierre Guerillot est rapportée.

article 2

Monsieur Bernard Gueguen, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, est nommé en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne, dans le département de la Charente-Maritime.

article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Fait à Paris, le 5 novembre 2007

Bruno Arbouet
directeur général

Décision n° 13-2007
portant nomination d'un délégué territorial
de l'Agence nationale des services à la personne

Le directeur général de l'Agence nationale des services à la personne,

Vu les articles L. 129-16 et D. 129-25 du code du travail,

Vu la décision n° 1-2006 en date du 24 mai 2006

Vu la proposition du Préfet de la Moselle du 25 octobre 2007

décide

article 1^{er}

La nomination en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne Madame Aline Birck est rapportée.

article 2

Madame Christine Host, Coordinatrice emploi-formation à la Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, est nommée en qualité de déléguée territoriale de l'Agence nationale des services à la personne, dans le département de la Moselle.

article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Fait à Paris, le 22 novembre 2007

Bruno Arbouet
directeur général

Décision n° 14-2007
portant nomination d'un délégué territorial
de l'Agence nationale des services à la personne

Le directeur général de l'Agence nationale des services à la personne,

Vu les articles L. 129-16 et D. 129-25 du code du travail,

Vu la décision n° 1-2006 en date du 24 mai 2006

Vu la proposition du Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris du 20 novembre 2007

décide

article 1^{er}

La nomination en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne Monsieur Patrick Martin est rapportée.

article 2

Madame Michèle Maxwell, Chef du pôle solidarité, emploi et lutte contre les exclusions à la direction de l'action économique et sociale de la Préfecture de Paris, est nommée en qualité de déléguée territoriale de l'Agence nationale des services à la personne, dans le département de la Paris.

article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Fait à Paris, le 10 décembre 2007

Bruno Arbouet
directeur général

Décision n° 15-2007
portant nomination de délégués territoriaux
de l'Agence nationale des services à la personne

Le directeur général de l'Agence nationale des services à la personne,

Vu les articles L. 129-16 et D. 129-25 du code du travail,

Vu la décision n° 1-2006 en date du 24 mai 2006

Vu la proposition du Préfet du Loiret du 7 décembre 2007

Vu la proposition du Préfet de l'Ain du 7 décembre 2007

décide

article 1^{er}

Les nominations en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne de Monsieur Maxime Delbosc et Monsieur Pierre Lucius sont rapportées.

article 2

Sont nommés en qualité de délégué territorial de l'Agence nationale des services à la personne :

- Madame Dorine Gardin, directrice départementale adjointe du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département du Loiret.
- Monsieur Eric Farrugia, directeur départemental adjoint du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, dans le département de l'Ain.

article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Fait à Paris, le 14 décembre 2007

Bruno Arbouet
directeur général

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE
L'EMPLOI ET DU MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE DU 4 ÈME TRIMESTRE 2007

*Édité par le service de la Communication
du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi
et du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique*

Publication : Joëlle Moigne
Tél. : 01 53 18 88 24
joelle.moigne@dircom.finances.gouv.fr